

COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION EN SESSION EXTRAORDINAIRE

Le Conseil Municipal du SUBDRAY dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, le Mercredi 03 Septembre 2014 à 19h30 sous la présidence de Madame Corinne SUPLIE, Maire.

Etaient présents – Mesdames ARBENTZ THEBAUX – CHEREAU – EVRARD - FERNANDEZ – JACQUET - MOREAU - SAINTEMARIE – Messieurs CHANTELAUZE – FOUCHET – GUILLON – MARTIN - MARTINAT – RENIER.

Etait absent excusé : M. GABILLAUD qui donne pouvoir à M. FOUCHET

M Jean-Pierre MARTIN a été désigné secrétaire de séance.

Cette réunion étant une séance extraordinaire, le compte rendu de la séance précédente sera adopté lors du prochain Conseil Municipal.

Le quorum étant atteint, et après avoir pris acte de l'allocation de Mme le Maire relative à cette réunion extraordinaire, le conseil est passé à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

1. Acquisition de la parcelle AB150 suite à droit de préemption

Suite à la déclaration d'intention d'aliéner adressée par Me Bouquet des Chaux, notaire à St-Florent sur Cher, en vue de la cession moyennant le prix de 114 165 € d'une propriété sise à Le Subdray cadastrée section AB 150 - AB 239 et AB 243 d'une superficie totale de 10a90ca, propriété de Mme ROGIER.

Considérant que la parcelle AB150 d'une superficie de 1a39ca est actuellement un trottoir sur la voirie communale et que l'estimation des domaines en date du 31 Juillet 2014 est de 700 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide d'acquérir la parcelle AB150 d'une superficie de 1a39ca au prix de 700 €, prix conforme à l'avis des domaines et autorise Madame le Maire à signer l'acte authentique et tous documents inhérents à ce dossier.

2. Création emploi adjoint animation contractuel – contrat à durée déterminée – accroissement temporaire d'activité – Espace enfants – Centre de loisirs et nouvelles activités périscolaires. Annule et remplace la délibération n° 2014 068 du 09/07/2014

Dans le cadre de la rentrée 2014/2015 de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et des temps d'accueil périscolaire le vendredi après-midi et au vu du nombre d'inscrits au centre de loisirs du mercredi après-midi, il serait nécessaire d'obtenir l'aide d'adjoint d'animation.

A ce titre, il y a lieu de procéder à la création d'emploi d'adjoint d'animation contractuel, conformément afin de palier à un accroissement d'activité pour l'espace enfant – centre de loisirs et nouvelles activités périscolaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, autorise la création d'emploi d'adjoint d'animation contractuel et autorise Mme le Maire à signer toutes pièces inhérentes au recrutement pour une durée de 8h maximum.

Plus personne ne prenant la parole, la séance est levée à 19 heures 37.

Le Maire,



Corinne SUPLIE